## **ANNEXE 5 – DISPENSES ET EQUIVALENCES**

Le candidat titulaire d'une certification, titre ou résultat sportif figurant dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous :

- est dispensé des exigences préalables à l'entrée en formation ou de la modalité de certification correspondante ; et/ou
  - obtient par équivalence le bloc de compétences correspondant.

Équivalences dans		BC 1	BC 2	BC 3	
l'AE Vous avez Obtenu	préalables à la mise en situation pédagogique			Mise en situation prof	Démonst.° techniques
Titre à finalité professionnelle animateur assistant d'équitation (AAE)	Х	X	X	х	
UC 1 de l'AAE	X	X			
UC 2 + UC 3 de l'AAE	X		X		
UC 4 de l'AAE	X			X	
UC 1 + 5 de l'AAE	X	X		X	
Titre à finalité professionnelle accompagnateur de tourisme équestre (ATE) délivré après le 13/11/2009	х	X		X	Х
Degré 2 ou supérieur délivré par la FFE					X
CEP 2 ou supérieure délivrée par la CPNE-EE					X
CQP ASAE délivré par la CPNE- EE pendant la période d'enregistrement au RNCP	X	X	X	X	X
CAPA palefrenier soigneur délivré par le MAA				X	
Bac professionnel CGEH délivré par le MAA		X		X	
Bac professionnel Conduite et gestion de l'entreprise agricole - option Production du cheval délivré par le MAA		Х		х	
Brevet fédéral de Soigneur Animateur de Club Équestre délivré par la FFE				Х	Dispense DT « Longe »

